COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mardi 4 juillet 2023

A. Membres présents
> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

Professeurs et personnels assimilés des universités – A
- Yamin Leprince
- Nadia Haddad

Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B
- Bruno Polack

Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est – C
- Fatima de Freitas

Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent qui suivent une formation dans UPE ou dans un établissement membre – E
- Mohammadreza Hagheghe

> Personnalités qualifiées
- Joël Cuny
- Stéphane Jamain

> Représentants des établissements membres
- ENPC : Gilles Robin
- ENVA : Renaud Tissier
- UGE : Simon Gilbert
- Université Gustave Eiffel : Sandra Vié

> Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

B. Membres représentés
- Stéphane Jaffard, représenté par Nadia Haddad
- Arnaud Le Ny, représenté par Bruno Polack
- Laurent Le Puil, représenté par Fatima de Freitas
- François Brouat, représenté par Alexandre Maitrot de la Motte
- Pascal Boireau, représenté par Joël Cuny

C. Membres absents/excusés
- Mahdi Zargayouna, représentant des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités - B
- Virginie Ehlacher, représentante des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités - B
- Artemisa Flores Espinola, représentante des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités - B
- Sabine Hermenault, représentante des personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D
- Sébastien Sigiscar, représentant des personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D

- Mathilde Chaumont, représentante des usagers
- Angela Pascoa Dos Santos, représente de la Région Ile-de-France
- Catherine Vauconsant, personnalité qualifiée
- Séverine Kirchner, personnalité qualifiée

D. Invités
> Invités de droit avec voix consultative

- Séverine Mardirossian, secrétaire générale de la ComUE Paris-Est
- Nelly Tocko, agente comptable de la ComUE Paris-Est
- Gaëlle Lissorgues, vice-présidente Projets de la ComUE Paris-Est
- Éric Leonel, Responsable politique Pépite 3EF
- Bénédicte François, vice-présidente en charge du doctorat et référente égalité à la ComUE Paris-Est
- Julien Sebag, représentant du recteur de la région académique Île-de-France
- Emma Abreu, représentante du conseil départemental de Seine-et-Marne

Autres invités

- Audrey Adeagbo, Directrice de cabinet et de la communication de la ComUE Paris-Est
- Virginie Bellance, assistante de direction de la ComUE Paris-Est

---

❖ **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14 heures 08.**

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration est ouvert.

1. Approbation du compte rendu de la sÉance du 7 mars 2023

Le président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent que des modifications soient effectuées. Aucune demande n'est faite en ce sens.

Première délibération
Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 mars 2023.

2. Points d'information du président

Candidature du projet SEVille de Paris-Est Sup à l'AAP PUI

Le président rappelle que le 8 décembre 2022, l'État a publié l'appel à projets Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) dans le cadre du programme France 2030. L'objectif est d'arriver, sans créer de structure juridique nouvelle, à avoir un meilleur chaînage depuis le laboratoire jusqu'au marché, à diffuser la recherche fondamentale ou appliquée des laboratoires pour qu'elle donne lieu à des brevets, des expérimentations, des preuves de concept, des passages à l'échelle et de la commercialisation.
Ce dispositif a un double financement :

- C'est un instrument de la Loi de Programmation pour la Recherche (piloté par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et dont l'opérateur est l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR).
- BPI France apporte des crédits supplémentaires.

La première phase de l'AAP a eu pour objectif pour l'État de vérifier la solidité des consortiums créés. Le consortium du projet, porté par la ComUE Paris-Est, regroupe les 4 établissements de la ComUE, l'Université Gustave Eiffel, l'UPEC, l'Ecole des Ponts ParisTech et l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
Le CNRS et la SATT (Société d'accélération et de transfert de technologie) ERGANEO font également partie du Consortium. Les établissements associés de Paris-Est Sup sont partenaires du consortium.
Le dossier de candidature a été déposé le 20 janvier 2023. La première audition a été passée le 15 février et un événement de lancement du projet avec les partenaires a été organisé le 14 mars. Les résultats officiels de cette 1ère vague ont été annoncés le 11 avril : le jury a demandé de présenter un document plus complet en priorisant les actions et en affinant les budgets, pour le 31 mai. La deuxième audition, suite à ce nouveau dépôt, a eu lieu le 23 juin)
Le projet intitulé SEVille (Santé, Environnement et Ville est centré sur les trois thématiques phares du

site de l'Est francilien, et vient en complément des programmes labellisés sur le site, notamment les projets PREMAT/MAT déposés par les établissements membres et la SATT.
Au consortium du projet et aux établissements associés de la ComUE s'ajoutent des partenaires territoriaux et socio-économiques : Medicen, Cap Digital (Pôles de compétitivité), Efficacity (l'ITE dont la ComUE est actionnaire), mais également l'agence de développement économique du site Descartes Développement & Innovation et de nouveaux partenaires comme les Chambres de commerce et d'industrie, le MEDEF (antennes locales), etc.
Le PUI permettra aussi d'identifier les points à renforcer, de faire une analyse forces/faiblesses (besoins de moyens financiers ou humains, opportunités/menaces).
Un guichet territorial de l'innovation sera créé dans un souci de coordination des actions, pour assurer une bonne interaction entre les différents acteurs.

Les instances sont les suivantes :

- Le Comité stratégique regroupant fondateurs et partenaires : instance chargée de la stratégie qui se réunit de façon trimestrielle.
- Le Copil avec les fondateurs qui prendra toutes les décisions relatives au projet.

Les 6 actions principales ont été identifiées :

- Faire une cartographie, notamment des plateformes en tant que véritables forces du site ;
- Les mises en réseau : mieux valoriser tous les espaces ;
- La sensibilisation du public en s'appuyant sur les succès dans le cadre de Pépite : formation, incitation à l'entrepreneuriat ;
- Détecter, mutualiser et accompagner ;
- Communication et pérennisation (actions 5 et 6).

L'État demande des indicateurs pour identifier les succès et objectifs (KPI) et mesurer la crédibilité de la candidature.
Concernant le budget : 11 millions d'euros sont demandés dans le cadre de l'appel à projets (à l'État), venant s'ajouter à 10 millions d'euros d'apport en nature (des établissements). L'action « pilotage coordination et orientation » est estimée à 3,7 millions d'euros et l'action « détecter, mutualiser, accompagner » s'élève à 6 millions d'euros. Certaines actions vont consommer beaucoup de crédits au lancement du projet mais les dépenses diminueront dans le temps et inversement.
En tant que porteur du projet, la ComUE gèrera la majorité des financements. Certains recrutements renforceront les équipes de la SATT ou les DRV des établissements.

Le travail a été fait en trois temps : identifier les actions, définir les financements pertinents à demander (arbitrage), organiser la gouvernance.
Des rencontres bilatérales avec les partenaires ont été organisées en mai. Un questionnaire a été présenté à 6 responsables de plateforme pour voir si le PUI était pertinent. Il y a eu des rencontres avec la Technopole Descartes (Descartes Développement & Innovation).

Mohammadreza Hagheghe, élu représentant du collège E, se demande si des partenariats sont prévus avec des entreprises privées (notamment avec le Mouvement des Entreprises de France) afin de s'assurer de ne pas rentrer dans une logique de rentabilité et de profit.
Le président de la ComUE répond que, pour les laboratoires de recherche, il ne s'agit pas de faire autre chose que de la recherche. Pour les entreprises, il ne s'agit pas de faire de la recherche publique. L'objectif du PUI est de déterminer les besoins du marché. Certaines entreprises dans le domaine de l'innovation vont devoir exploiter des brevets issus d'activités de recherche publique, ce qui nécessite une certaine coordination.

Yamin Leprince, représentante du collège A, s'interroge sur la plus-value de ce projet puisque la liaison

interentreprises est déjà gérée par la SATT.
Le président explique que la SATT fait partie du consortium du projet. Tous les PUI doivent intégrer une SATT dont la participation au projet a deux objectifs :

- Les SATT pourront recevoir une partie des crédits ou moyens humains.
- Elles peuvent mieux travailler en amont avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Naceur Tounekti, Président de la SATT ERGANEO, qui compte comme actionnaires Paris-Est Sup, Paris Cité, CY Cergy Paris Université et Sorbonne Paris Nord, a présenté sa stratégie : le modèle de financement consiste à utiliser son capital jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus, puis l'État procède à une augmentation de capital (recapitalisation).
S'agissant de la convention de financement de la SATT, l'avenant a été signé. La SATT a été capitalisée à hauteur de 100 % de la demande. Sur les 28 millions d'euros, 2 millions pour 2024 sont accordés de manière conditionnelle (à condition que les objectifs soient remplis).

La formation doctorale
Bénédicte François, vice-présidente Doctorat de la ComUE Paris-Est, présente le bilan de l'année et le programme de travail de l'année à venir.
Concernant les temps forts, elle cite les prix de thèses de Paris-Est Sup ; la journée de rentrée des doctorants à Créteil et Champs-sur-Marne ; le concours de Ma thèse en 180 secondes.
Elle annonce la tenue de la première cérémonie de remise du doctorat le vendredi 7 juillet. Cette cérémonie sera présidée par Olivier Bogillot, docteur en économie et ancien Directeur de SANOFI.

Une des missions du département des études doctorales est d'octroyer des aides pour développer la mobilité internationale :

- Aides à la mobilité sortante ;
- Aides à la cotutelle ;
- Invitations de professeurs de renommée internationale.

Le Label Doctorat Européen est une attestation supplémentaire donnée aux docteurs quand ils ont effectué des recherches dans l'UE pendant plus de quatre mois.

Le catalogue de formations doctorales a été modernisé et rationalisé en 9 rubriques. Il explique comment construire sa thèse suivant le niveau, la pédagogie, la communication, l'entrepreneuriat et les formations. L'arrêté de 2022 portant modification de l'arrêté de 2016 a nécessité la modification des chartes du doctorat des ED et de la charte de déontologie. Des démarches de dématérialisation et de simplifications des procédures de soutenance ont également été initiées.
Dans le cadre du développement de la démarche compétences, des actions ont été entreprises : les doctorantes et doctorants donnent un avis à l'issue des formations suivies en précisant si des points méritent d'être améliorés. Un atelier s'est tenu pour discuter de sujets tels que déterminer la personne qui évalue (autoévaluation, direction de thèse etc.).
La promotion du doctorat doit être accentuée : selon une dépêche AEF, le nombre de diplômés augmente mais celui des primo inscrits en doctorat baisse (-4 % au global, -10 % en mathématiques, -14 % en chimie). Il faut faire en sorte que davantage osent se lancer dans le doctorat.

La procédure d'inscription en HDR pour faciliter la passation est révisée.

Au vu du nombre d'alertes harcèlement moral et sexuel, s'est posée la question de savoir s'il fallait coordonner les actions, afficher les possibilités en conservant la liberté de se confier pour faciliter la prise de parole.

Pour l'année universitaire 2022/2023 un nouveau catalogue des formations va être proposé : un renforcement de la formation « intégrité scientifique et éthique » sera proposé ainsi qu'une

cartographie des financements.

Concernant les perspectives : le mentorat pour les doctorantes sera lancé en deuxième année ; la réforme de l'habilitation à diriger des recherches aura peut-être lieu dans les mois à venir ; il faut se préparer à l'évaluation du Hcéres à venir.

Yamin Leprince, concernant la remise des diplômes, demande si les thèses concernées sont celles de 2022. Ensuite, elle s'interroge au sujet du nombre d'heures de formation.
Bénédicte François répond qu'il s'agit des thèses de 2021 et 2022 et de 90 heures de formation. Elles sont vite validées puisqu'il y a la possibilité de valider des heures en participant à des conférences etc.

Yamin Leprince souhaite savoir si dans la formation doctorale l'intégrité scientifique et éthique est obligatoire. Bénédicte François répond que c'est obligatoire en première année.

Concernant la réforme HDR, Yamin Leprince demande si le système de deux rapporteurs donnant le préavis existe toujours. Bénédicte François répond que deux experts sont désignés et leur avis est examiné lors du Conseil de la formation doctorale restreint. Le Président décide ensuite d'inscrire ou non.
Le président explique que l'HDR est un diplôme qui sanctionne le fait d'avoir suivi une formation. L'objectif est de permettre de diriger des thèses ou des travaux de recherche sous trois conditions :

- La qualité de la recherche (dossier d'un bon niveau scientifique) ;
- La capacité d'encadrement de la personne (prévenir le harcèlement, être capable d'encadrer etc.) ;
- La capacité à mener des projets.

Une question se pose néanmoins : la capacité à dispenser les formations nécessaires aux candidats à l'HDR. Les rapporteurs sont proposés par les candidats. Et de vérifier l'absence de conflit d'intérêts entre rapporteurs et candidats.

Nadia Haddad indique qu'elle a été confrontée à des collègues qui pouvaient être éligibles à l'HDR mais qui ont dû changer d'université pour la soutenir. Qui dit encadrement de la recherche ne signifie pas forcément encadrement doctoral. Parfois, dès lors qu'il n'y a pas eu de co-encadrement, il est considéré qu'il n'y a pas d'éligibilité à l'HDR. Elle se pose aussi la question de savoir si la formation sera obligatoire.
Le président répond que ce ne sera pas le cas, qu'il s'agit d'accompagner et non de contraindre. Tout ce qui est attendu leur est indiqué, tout en respectant les spécificités disciplinaires.

Nadia Haddad indique qu'il existe des disparités entre les différentes structures qu'il faudrait effacer.
Le président précise être attentif aux raisons pour lesquelles les collègues souhaitent obtenir l'HDR. Les enjeux ne sont pas les mêmes pour toutes les disciplines.

La mission de projets

- Projets scientifiques inter-établissements

Gaëlle Lissorgues, vice-présidente Projets, affirme que les projets scientifiques inter-établissements ont été suivis. Elle mentionne les actions phares de la mission de projets : les journées scientifiques, le lancement du projet PUI, l'appel à projets « Amorçage de nouvelles coopérations », etc.
L'AAP « Amorçage » de 2020 est en phase de clôture. Celui de 2021 est en cours sur la partie conventionnement. 6 nouveaux projets ont été sélectionnés au titre de l'appel 2022. Pour 2023, l'AAP vient d'être lancé. Des vidéos présentant quelques projets financés par l'AAP sont disponibles en ligne.

Dans le cadre du contrat de site, pour la chaire Intelligence artificielle, données et territoires, il y a du retard.

- Pépite 3EF

Éric Leonel présente les temps forts et perspectives du projet Pépite 3EF. Il y a 283 bénéficiaires du SNEE (Statut National Étudiant-Entrepreneur), 40 inscrits au D2E (diplôme d'Étudiant-Entrepreneur).
Le premier comité d'engagement a traité 98 candidatures au SNEE (dont 70 renouvellements).
Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a notifié officiellement le Pépite 3EF du renouvellement du label Pépite jusqu'à fin 2024.
La finale du concours Tous Labellisés ! s'est tenue le 13 avril 2023. 4 projets d'étudiants entrepreneurs ont été récompensés par le jury et un projet a reçu le prix coup de cœur du public.
Parmi les AAP auxquels les étudiants entrepreneurs ont candidaté : le prix Pépite Start-up Île-de-France (organisé par Pépite IDF) dont les résultats seront connus le 6 juillet et l'AAP Booste ton projet (de Pépite 3EF et la Région IDF) dont 24 candidatures ont été éligibles.
Pépite 3EF a rencontré Pépite Réunion et Pépite Guyane pour un moment d'échange et de partage des bonnes pratiques.

3. Liste des sorties d'actifs

Nelly Tocko, agente comptable, annonce qu'ont été recensés des biens très anciens pour s'assurer qu'ils étaient toujours présents à la ComUE. Certains biens doivent être sortis pour une valeur brute de 321 000 euros (5 948 euros en valeur nette). Ce sont essentiellement des licences (57 %), du matériel informatique (29 %) et du matériel scientifique (13 %).

Deuxième délibération
Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la liste des sorties des actifs.

4. Mise en œuvre des actions du contrat pluriannuel de site 2020-2025

Les actions présentées dans l'axe 1 du contrat de site sont menées en mode projet sous l'animation de la ComUE. Ces actions ont pour objectif de proposer un plan de formation complémentaire de ceux des établissements, en coordonnant notamment l'organisation d'actions communes afin de contribuer à améliorer l'attractivité du site, et de développer la mobilité inter-établissements. Les actions s'adressent à tout agent intéressé dans les établissements membres et associés.
La création d'une école des cadres au niveau du site est également en cours. Cette action s'adresse aux cadres des établissements du site, qu'ils occupent des emplois académiques ou administratifs.

5. Exonération des droits d'inscription en doctorat

Le président rappelle que le principe d'exonération des droits d'inscription s'inscrit dans le cadre de textes officiels. L'objectif est de mener une politique commune dans le traitement de ce sujet pour ce qui concerne le doctorat. Chaque année universitaire, il convient de se réinscrire administrativement et de payer des droits d'inscription.
Certains doctorants sont dans une situation particulière : ceux inscrits en 2022-2023 et qui vont soutenir leur thèse entre septembre et décembre. Il s'agit de se demander s'ils doivent repayer des droits pour pouvoir soutenir.
Sur le principe, sont exonérés de plein droit les étudiants inscrits pendant l'année universitaire n-1 et qui vont soutenir entre le 1er septembre et le 31 décembre, les étudiants bénéficiaires de bourse et les pupilles de la nation.
Sur décision du chef d'établissement, il est possible d'exonérer de droits d'inscription des étudiants sous réserve de respecter certaines conditions : les orientations stratégiques de l'établissement doivent être arrêtées et une limite de 10 % des effectifs totaux des étudiants doit être respectée (sachant que le nombre d'étudiant est en dessous de ce seuil).
Gaëlle Lissorgues ajoute que les doctorants sont invités à soutenir avant décembre. Décaler la date est juste toléré.

Troisième délibération
Le Conseil d'administration adopte à la proposition d'exonération des droits d'inscription l'unanimité.

6. Présentation du calendrier des instances 2023-2024 de la ComUE

Le président présente le calendrier des instances :
Conseil d'Administration

- Mardi 28 novembre 2023 à 14 heures - ordre du jour consacré au moins au budget initial de 2024) ;
- Mardi 12 mars 2024 (Rapport social unique et compte financier de l'année N-1) ;
- Mardi 2 juillet 2024.

Les Conseils d'administration sont toujours précédés de Conseils des membres.

Le Conseil de projets se réunit 4 fois par an (avec ou sans journée scientifique).

Le Conseil de la formation doctorale se réunit tous les mois (hors vacances scolaires).

7. Synthèse des conventions de la ComUE UniversitÉ Paris-Est entre mars 2023 et juin 2023

Le président précise qu'il s'agit des conventions signées entre le 17 février et le 16 juin. 14 conventions ou avenants ont été signés avec des partenaires variés, essentiellement avec les établissements membres ou associés.

8. Questions diverses

Mohammadreza Hagheghe fait remarquer que le dernier rapport de la Cour des comptes explique que les problèmes financiers de l'UPEC sont liés à la fusion qui n'a pas eu lieu avec l'Université Gustave Eiffel.
Pour les étudiants du campus la Pyramide à l'UPEC, ne sachant pas où ils seront à la rentrée, il adresse ses remerciements à l'administration pour avoir tenté des actions en justice. Le président prend note de la remarque.
Aucune autre question diverse n'est posée, la séance est levée à 16h30.